



Décision 317/2024
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 26, effectuer toutes les démarches administratives pour autoriser les conventions de servitudes*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Avec ENEDIS, une convention de servitudes concernant la parcelle cadastrée ZN0241 de la commune de Chevanceaux.

Fait à Jonzac,
Le 02 JUIL. 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17502 JONZAC Cedex
Pour le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice Président,
Mr Jean-Michel RAPITEAU